# Commune LE BERNARD (Vendée)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 22 juin 2021*

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Bernard dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Loïc CHUSSEAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants :15

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/06/2021

**PRESENTS** - Loïc CHUSSEAU, Jean-Claude BULOT, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Frédéric PAPIN, Corinne CHARTIER, Antoine COUTANSAIS, Bertrand DOUIN, Magali GODET, Marion USUREAU, Johnny CHABOT, Brice PIVETEAU, Nadège THUBIN, Maxime BARBARIT, Audrey CHABOT.

**EXCUSEE** – Priscillia MARTINEAU qui a donné pouvoir à Corinne CHARTIER.

M. Brice PIVETEAU est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 18/05/2021 a été approuvé.

***Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales***

| **Marché inférieur à 100 000 € HT dont les crédits sont inscrits au budget (4°)** | | |
|---|---|---|
| Fleurissement entrée/sortie village + massifs centre bourg + 4 pots déco + aménagement paysager rue du Moulin + repose encadrement entrée de bourg + changement de 3 plantes salle Bois Plaisant | ATLANTIC PASSION JARDINS | 17 112,96€ TTC |
| Clôture Atelier (annule et remplace le précédent devis à 9 654,11 € TTC) | GUINAUDEAU | 12 696,44 € TTC |
| Caméra de recul pour le camion | HYDRO AGRI | 240,00 € TTC |
| Rénovation d'un candélabre rue des Frênes | SYDEV | 425,00 € TTC |
| Panneaux de signalisation (aire camping-car, zone 30, cédez le passage, carrefour modifié, panneau de rue Les Cytises, ...) | SIGNAUX GIROD | 1 276,94 € TTC |
| Marquage au sol sur la voie communale desservant O'Gliss Park | COLAS | 6 467,40 € TTC |
| Panneaux de signalisation (cédez le passage) + Panneaux « Passeport du Civisme » | LACROIX | 1 225,72 € TTC |
| **Renonciation du droit de préemption urbain (15°)** | | |
| DIA SOYER | 15, rue du Prieuré- Fontaine | 279 m² |
| DIA DESBONDANT | 25, rue des Sirènes | 595 m² |



B.P.

| | | |
|---|---|---|
| DIA GERARD | 7, rue des Ormeaux | 737 m² |
| DIA ALLIN | 9, rue du Petit Menhir | 531 m² |
| DIA LAUVAUX | 2, rue des Ramiers | 654 m² |
| DIA BIGRAT | 8, rue du Pré Sevré | 665 m² |
| DIA CHOUTEAU | 91, impasse de la Cour du Breuil | 1 997 m² |
| DIA JAMOT | 371, rue du Grand Moulin | 562 m² |

***21-06-027 – Finances – Tarifs de la taxe de séjour à compter de 2022***

La taxe de séjour est instituée sur la Commune selon les caractéristiques suivantes (délibération n° 15-03-004 du 24/03/2015) : La période de perception est du 1er juillet au 31 août ; la date limite de versement en Mairie est fixée au 20 septembre ; les 4 cas d'exonérations sont : les mineurs, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 5 €/nuit.

Par délibération n° 20-08-053M du 25/08/2020, le Conseil Municipal avait fixé le taux proportionnel pour les hébergements en attente de classement ou sans classement à 2% et avait augmenté les autres tarifs pour se rapprocher de la moyenne des taxes sur le territoire.

Dans le but d'harmoniser les pratiques sur le territoire Vendée Grand Littoral, il est proposé au Conseil d'augmenter certains tarifs de la taxe de séjour pour s'aligner sur la moyenne communautaire et de fixer la période de perception du 1er avril au 31 octobre.

Les tarifs de la taxe de séjour pour la part communale sont fixés comme suit (le tarif avec part départementale étant indiqué pour information) :

| Catégories d'hébergement | 2021 | 2022 | |
|---|---|---|---|
| | Tarifs actuels part communale | Tarifs part communale (par personne et par nuitée) | Pour information Tarifs avec part départementale |
| Palaces | 1,00 € | 1,50 € | 1,65 € |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles | 0,90 € | 1,20 € | 1,32 € |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles | 0,80 € | 1,00 € | 1,10 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles | 0,60 € | 0,70 € | 0,77 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles | 0,50 € | 0,55 € | 0,61 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives | 0,40 € | 0,45 € | 0,50 € |



BP.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures | 0,45 € | 0,45 € | 0,50 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | 0,20 € | 0,20 € | 0,22 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ Décide de revoir les caractéristiques définies dans la délibération n° 15-03-004 du 24/03/2015. A compter de l'année 2022, la période de perception sera du 1er avril au 31 octobre ; la date limite de versement en Mairie sera fixée au 20 novembre ; les 4 cas d'exonérations seront maintenus : les mineurs, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 5 €/nuit.

✓ Adopte l'ensemble des tarifs part communale indiqué dans le tableau ci-dessus.

✓ Maintient à 2 % le taux proportionnel pour les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air. Ce montant sera limité au tarif le plus élevé adopté par la Commune (dans notre cas 1,50 €).
Pour ces hébergements, le tarif avec la part départementale sera égal au tarif communal + 10 %.

Cette délibération prendra effet à compter de l'année 2022.

| VOTE | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| | 15 | | | |

***21-06-028 – Finances - Demande de subvention de la MFR de Saint-Florent-des-Bois***

Lors de la séance du 6 avril 2021, le Conseil Municipal a étudié la liste des demandes de subventions. Le montant attribué à chaque association ou organisme a été annexé au budget primitif.

Pour les formations des jeunes étudiants, le Conseil a fixé le montant de l'aide financière à 40 € par élève.

La MFR de Saint-Florent-des-Bois sollicite une subvention pour un élève.

Après discussion et échange de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ Décide de verser une subvention de 40 € à la MFR de Saint-Florent-des-Bois.

✓ Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour traiter cette affaire.

| VOTE | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| | 15 | | | |

***21-06-029 - Finances – Aménagement d'une aire de camping-car : Demande de subvention auprès de la Région***

L'objectif du fonds « Pays de la Loire relance investissement communal » est de pouvoir accompagner les Communes dans la relance de leurs projets à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19 afin de stimuler l'investissement local.

Les types de projets susceptibles d'être soutenus seront des investissements, y compris les études préalables, qui concernent tout équipement et service public, notamment les équipements de proximité qui joueraient un rôle de redynamisation.

Le taux d'intervention s'élève à 20 % maximum du coût HT. Le plafond de subvention par projet s'élève à 75 000 €.



B.L.

Le seul projet suffisamment avancé et éligible à ce fonds est l'aménagement de l'aire de camping-car. Le coût prévisionnel de ce programme s'élève à 100 000,00 € HT dont le détail est le suivant :

| Dépenses | Montant HT |
|---|---|
| Travaux de Voirie et Réseaux Divers | 50 857,00 € |
| Procédure délégation de service public (insertion dans la presse et mission d'assistance) | 3 759,00 € |
| Equipements (contrôle d'accès, automate de paiement, ...) | 39 924,00 € |
| Autres travaux divers (espaces verts et branchements eau, électricité, téléphone, ...) | 5 460,00 € |
| **Total** | **100 000,00 €** |

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Fonds « Pays de la Loire relance investissement communal » 20 000,00 €
- Contrat Vendée Territoire : aide de transition 2021 29 921,22 €
- Autofinancement 50 078,78 €

Coût prévisionnel HT 100 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ Approuve le plan de financement prévisionnel pour une dépense totale estimée à 100 000 € HT

✓ Autorise M. le Maire à solliciter l'aide de la Région à hauteur de 20 000 € pour l'aménagement de l'aire de camping-car.

| VOTE | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| | 15 | | | |

***21-06-030 – Commande publique – Choix du délégataire pour la gestion de l'aire de camping-car***

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;

VU le rapport de la Commission de délégation de service public présentant la liste des entreprises admises à présenter des offres et l'analyse de celles-ci ;

VU le rapport du Maire présentant les motifs du choix et de l'économie globale du contrat ;

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure et des négociations ;

Chaque conseiller a reçu un rapport analysant les offres des sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer la société **Camping-Car Park** pour un contrat de concession de l'**aire de camping-car pour une durée de 5 ans** ;

Ce choix repose sur les motifs suivants :

**Camping-Car Park :**

- Sur le critère technique : fait une proposition complète, avec une maintenance préventive et la maintenance curative éventuelle en complément, une intervention en 48h et une télésurveillance
- Sur le critère qualité du service aux usagers : fait une proposition complète, avec un accès par carte, 9 langues parlées et une indication des places disponibles les plus proches si nécessaire
- Sur le critère communication et promotion : fait une proposition très satisfaisante
- Sur la proposition financière : propose un tarif de 10 € par nuitée, prévoit des recettes moins importantes compte tenu d'une hypothèse de remplissage plus modérée et un reversement de 1 500 € de redevance annuelle fixe garantie pour la commune + 70 % des recettes déduction faite de la part fixe
- L'offre se place globalement en **première position**



B.P.

La redevance proposée est la suivante :

Partie fixe : **1 500,00 euros HT par an**
Partie proportionnelle : **70 % des recettes** déduction faite de la part fixe

Dans ces conditions, il est proposé au **Conseil Municipal** :

- d'approuver le choix de la société **Camping-Car Park comme concessionnaire de l'aire de camping-car** ;
- d'approuver le contrat de délégation de service public pour une **durée de 5 ans** ainsi que ses annexes ;
- d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer le contrat de délégation et ses annexes dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ Approuve la proposition sur le choix de Camping-Car Park.

✓ Approuve le contrat proposé et ses annexes

✓ Autorise M. le Maire à signer le contrat de délégation du service public avec ladite société et toute pièce y afférent dès que la délibération aura été visée par le contrôle de la légalité

| VOTE | POUR | CONTRE | ABST. | NE PREND PAS PART AU VOTE |
|---|---|---|---|---|
| | 15 | | | |

***Questions diverses***

☞ Avis d'enquête publique sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (Organisme Unique de Gestion Collective)- M. le Maire

L'enquête se déroulera du 28 juin au 30 juillet 2021.

La demande d'autorisation concerne 345 communes des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Charente-Maritime et de la Vienne.

Le dossier sera consultable en Vendée à la mairie de Luçon et à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte mais aussi sur le site internet https//www.registredemat.fr/aup2-marais-poitevin ou à partir du lien disponible sur le site internet de la préfecture de Vendée.

Le conseil sera invité à donner son avis sur cette demande dès l'ouverture de l'enquête ou au plus tard dans les quinze jours suivants la clôture du registre d'enquête.

M. le Maire précise que cette enquête faite suite à une contestation d'une association environnementale. Le calcul des prélèvements se ferait donc sur 10 ans au lieu de 30 ans. M. le Maire invite tous les agriculteurs qui le souhaitent à consigner leurs observations dans le registre d'enquête.

☞ Compte-rendu du Conseil Communautaire du 26/05/2021 : Validation du programme architectural, urbain et paysager pour la capitainerie du Port de plaisance de Bourgenay, ses abords commerciaux et les aménagements des espaces public et lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre ; Etude « Port de Jard sur Mer Demain » pour connaître les besoins en termes de modernisation ; Approbation de la révision accélérée du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Vincent-sur-Graon relative au projet d'extension de la carrière du "Danger" ; Validation des projets de médiathèques pour les communes de Saint-Vincent-sur-Graon et du Bernard ; ....
Ce compte-rendu est consultable en Mairie ou sur le site de Vendée Grand Littoral

☞ Informations et/ou observations diverses :

♦ Corinne CHARTIER fait un bilan des animations :

- Le marché des créateurs du 13 juin s'est déroulé dans un cadre très agréable avec la participation de 27 créateurs. Corinne remercie Atlantique Passion Jardin et Justine Fleurs pour la mise à disposition de plantes et fleurs. M. le Maire félicite Corinne et les membres de la Commission animations qui ont organisé cette manifestation.



B.P.

- La collecte d'été organisée par le CCAS au profit du Secours Catholique le 20 juin dernier. Corinne remercie la dizaine de donateurs.

- Les prochaines dates des manifestations sont présentées (la kermesse le 26 juin, la fête multi-associations avec tir du feu d'artifice le 3 juillet, le don du sang le 19 juillet).

♦ Frédéric PAPIN indique que le mobilier de la bibliothèque sera livré le 28 juin. Les bénévoles vont être formés cet été sur le logiciel. La médiathèque sera composée de 1 800 ouvrages. L'ouverture est prévue pour le mercredi 8 septembre.

♦ Audrey CHABOT demande si la Commune a eu des retours sur le projet d'implantation d'une antenne orange. M. le Maire indique que la Commune a transmis tous les retours suite à la consultation. Nous avons reçu la carte indiquant la zone de recherche qui est plutôt contraignante. Nous avons sollicité la SNEF pour obtenir la carte des zones de couverture des installations voisines.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, le Jeudi 19 août 2021 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 21h45.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

| | |
|---|---|
| 21-06-027 | Finances – Tarifs de la taxe de séjour à compter de 2022 |
| 21-06-028 | Finances – Demande de subvention de la MFR de Saint-Florent-des-Bois |
| 21-06-029 | Finances – Aménagement d'une aire de camping-car : Demande de subvention auprès de la Région |
| 21-06-030 | Commande publique – Choix du délégataire pour la gestion de l'aire de camping-car |

Le Maire,
Loïc CHUSSEAU

MAIRIE LE BERNARD 85560 VENDÉE

Le secrétaire,
Brice PIVETEAU

Jean-Claude BULOT,

Agnès LANSMANT-LOUSSERT,

Frédéric PAPIN,

Corinne CHARTIER,

Antoine COUTANSAIS,

Bertrand DOUIN,

Magali GODET,

Marion USUREAU,

Johnny CHABOT,

Nadège THUBIN,

Maxime BARBARIT,

Audrey CHABOT,



B.P.